AFFICHAGE

SRH-16-17-106

Orthophonistes

Affectations à temps partiel et à temps complet au sein des écoles primaires et secondaires.

Êtes-vous prêts pour de nouveaux défis?

Vous souhaitez faire une différence dans la réussite scolaire ou l'épanouissement personnel et social des élèves par de l'accompagnement et du soutien?

✓ **Nous aussi!**

Vous désirez mettre à profit vos connaissances et votre expertise pour le bien-être des élèves?

✓ **Venez nous rencontrer.**

Vous êtes disponible à temps plein ou quelques jours par semaine; maintenant ou à compter du mois d'août?

✓ **Vous êtes les bienvenus!**

Votre futur environnement de travail comprend :

- Une équipe de plus de 250 professionnels engagés, passionnés et soucieux du développement des élèves;
- Des réunions cliniques et multidisciplinaires où les discussions sont centrées sur les solutions créatives;
- Des gestionnaires impliqués et inspirants;
- L'esprit d'équipe : un savoir-être qui fait notre renommée;
- Des projets emballants, innovants, avant-gardistes;
- Un secteur d'activités à la hauteur de vos aspirations.

Nature du travail

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

Quelques attributions caractéristiques

- L'orthophoniste ou l'audiologiste analyse et interprète les renseignements recueillis, évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neurophysiologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle ou il détermine un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.
- Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.
- Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.
- Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Elle ou il intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

…/2

- Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.
- Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.
- Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.
- Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.
- Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.
- Elle ou il contribue au développement en expertise auprès de ses différents collègues de travail.

Qualifications requises

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Conditions de travail et traitement

Le salaire varie de **42 785$ et 78 992$** annuellement, selon un horaire hebdomadaire de 35 heures.

Programme d'accès à l'égalité à l'emploi

La Commission scolaire de la Capitale applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

Offre de service

Les candidates et candidats doivent poser leur candidature en transmettant leur curriculum vitae accompagné de leurs diplômes par courrier électronique à : srh2@cscapitale.qc.ca. ***Le processus de recrutement est en continu jusqu'au 30 juin 2017,* à 16 h**.

MARIE-EVE JACQUES
Coordonnatrice par intérim

2017-05-05

Les qualifications des candidates et candidats pourront être vérifiées au moyen de tests.
Seules les personnes retenues seront convoquées.